

Compte-rendu du premier Conseil de l'école élémentaire
En date du 17/11/2019

• **Tour de table avec présentation**

Sont conviés : Mme Sangay (mairie de Péchabou), Mr Chardonnet (IEN HG10), Mme Munoz (directrice et enseignante), Mme Campilla (Mairie de Péchabou), Mme Fabié (mairie de Rebigue), Mme Deleris (enseignante), M. Costes (enseignant), M. Venturin (parent d'élève, par visio), Mr Benchimol (parent d'élève), Mme Mottin (parent d'élève), Mme Lemasson (ALAE) et les parents élus (par visio).

Sont présents : Mme Munoz (directrice et enseignante), Mme Campilla (Mairie), Mme Fabié (mairie de Rebigue), Mme Deleris (enseignante), M. Costes (enseignant), M. Venturin (parent d'élève, par visio), Mr Benchimol (parent d'élève), Mme Mottin (parent d'élève) et les parents élus (par visio.)

Sont excusés : Mme Sangay (mairie de Péchabou), Mr Chardonnet (IEN HG10), Mme Lemasson (ALAE)

- **Tour de table :** cette année, le premier conseil d'école s'est déroulé en comité restreint. Toutefois, certains parents d'élèves élus ont pu suivre la réunion en visioconférence. Le compte-rendu sera disponible sur le blog de l'école :
<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blogs31/elem-pechabou/>

- **Rentrée scolaire COVID :** avec une bonne préparation, la rentrée s'est faite dans des conditions sereines pour l'ensemble de l'école. A partir des vacances de la Toussaint, l'annonce du confinement nous a contraint à remettre en place des mesures plus restrictives afin de réduire encore le brassage des élèves. Les relations constructives avec la mairie, l'APE et l'ALAE nous ont permis d'être efficaces.

Mesures détaillées :

- les enfants sont en groupe classe toute la journée. Ils sont accueillis dans leur classe par un animateur et sont pris en charge jusqu'au soir, **dans leur classe ou dehors selon la météo.**
- les récréations sont décalées et chaque classe dispose d'un lieu précis évitant le brassage.
- le lavage des mains se fait sous la surveillance des adultes, à des moments précis
- le repas se prend en groupe classe, à la cantine.

Conséquences : Les enfants fonctionnent en groupe classe toute la journée. Les récréations plus les lavages des mains et retours au calme prennent environ 20 à 30 minutes à chaque fois. La passation des élèves entre l'ALAE et l'école se fait dans les classes. Les enfants ont donc moins de temps à l'extérieur pour bouger, ils sont bruyants. Il serait possible d'équiper les classes avec des balles de tennis pour amortir les bruits. Mme Mottin se propose de nous fournir les balles. Les parents pourraient éventuellement nous aider à percer les balles.

Tous les adultes, y compris le personnel de service, font preuve de souplesse et d'adaptation afin d'avoir un fonctionnement garantissant la sécurité de tous et la sérénité de chacun.

Les parents relèvent les temps de cantine trop courts pour les enfants : actuellement, les enfants ont 30 minutes, ce qui a bien évolué depuis le début du second confinement. Le port du masque est pénible pour certains, c'est une contrainte mais... nous n'avons pas le choix.!

Les parents sont satisfaits de la gestion mise en place par l'école et l'ALAE et nous en remerciant.

- **Point sur les élections de parents d'élèves** : 1 seule liste - participation de 175 votants (sur 283 inscrits), soit 61,8% de participation. Participation en hausse + 7%.
14 sièges à pourvoir pour 1 seule association l'APE (7 titulaires et 7 suppléants).
Pour contacter les parents d'élèves : elementaire@ape-pechabou.fr
- Nous remercions l'ensemble des parents dont le soutien a été sans faille depuis le début de la crise sanitaire.
- **APE** : Par ailleurs, l'APE tient à notre disposition, une donation de 11€ par enfant. Nous les remercions. Nous mènerons ensemble une réflexion sur l'utilisation de cette somme.
- **APC** : *L'heure d'APC du mercredi a été provisoirement suspendue dès le début du second confinement pour permettre de s'organiser au plus vite. Actuellement, l'APC est réintroduite pour 1 ou 2 classes, selon les disponibilités des salles et les contraintes d'aération et de nettoyage.*
- **CLAS** : Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (Sous couvert du Sicoval)
Actuellement, il est impossible de redémarrer l'activité éducative et de soutien. Les contraintes liées au protocole sanitaire sont trop importantes. Mme Lydie nous informera de l'éventualité d'une reprise. L'expérience s'est révélée très positive tant pour les enfants que pour les familles.
- **Règlement intérieur** : Le règlement intérieur se réfère toujours au règlement départemental accessible sur le blog de l'école. Nous vous engageons à le lire avec attention.
Seule modification : les enfants n'apportent pas de jeux à l'école sauf : des coloriages ou livres utilisables sur le temps du périscolaire
Lecture et vote du nouveau règlement. Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera disponible sur le blog de l'école. Nous éditerons un exemplaire du règlement aux familles qui en feront la demande par le cahier de liaison.
Précisions : cette année comme l'an dernier, et en accord avec monsieur l'Inspecteur, nous continuons à cadrer les possibilités de sortie pour soins. Les parents peuvent ramener ou prendre les enfants au moment des récréations ou sur le temps ALAE. Toute exception à cette règle doit faire l'objet d'un échange avec l'enseignante et un document écrit et signé par la directrice sera mis en place pour décharge de responsabilité.
- **ALAE** : Question des parents : Il est toujours compliqué pour les familles de récupérer leurs enfants simultanément (un à la maternelle, l'autre à l'élémentaire), le mercredi à 11 h. ou à midi. Réponse : Actuellement, compte-tenu des conditions, les enseignants font preuve d'une grande souplesse. Mais le problème se représentera dès la reprise de l'APC.
- **Sécurité (exercices, cours et sonnerie)** : comme tous les ans, nous sommes tenus de faire des exercices de sécurité. Ces exercices sont de deux types : incendie et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Les deux exercices auront lieu en décembre, les élèves seront prévenus et entraînés.
- **Les évaluations** : Les évaluations menées par l'école sont semestrielles (deux

périodes) Les classes concernées par les évaluations nationales (CP, CP/CE1 et CE1) les ont faites passer. Les enseignantes ont saisi et transmis les réponses des élèves. Les résultats ont été communiqués aux familles.

- **Photocopieur** : l'équipe remercie la mairie pour le photocopieur ; les mots nous manquent ... Un vrai cadeau de Noël !! A nous de nous former.....
- **Projets, sorties et partenaires** : l'école travaille avec différents partenaires, dans des disciplines et avec des objectifs divers.

A ce jour, le Sicoval est intervenu et interviendra ultérieurement sur les classes.

Des projets sont en cours d'élaboration avec le CPIE (travail autour de l'eau)

L'infirmière scolaire s'est proposée d'intervenir en tant que support sur des thématiques.

Le Secours Populaire nous propose des actions de solidarité.

Suite au conseil d'école, des contacts ont été pris avec Mme Mondini, conteuse. Tous les enfants pourront assister à un spectacle, par classe, en respectant les mesures de protection.

Mr Marcheix propose de participer à des projets initiés par l'hôpital.

Les CP participeront si le contexte sanitaire le permet à « L'hôpital des nounours ».

- **Médiathèque** Nous tenons à remercier Françoise et Valérie (médiathèque), pour les efforts déployés afin de conserver les liens avec l'école. Quels que soient les protocoles, elles ont su mettre en place un fonctionnement agréable et nécessaire.

- **COVID - 19**

En cas de symptômes évocateurs du Covid-19, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;

Ils informent le directeur s'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école **en précisant la raison** ;

Un rappel sera fait par le directeur d'école : consulter un médecin ou la plateforme Covid-19 qui décidera de la suite à donner. **(appel ARS)**

Consignes en cas de « cas confirmé » dans une école :

- Le directeur d'école est informé du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19
- Il informe immédiatement l'IA-DASEN qui prend **contact avec l'agence régionale de santé (ARS)** ;
- Le directeur d'école, en lien avec le personnel médical de l'éducation nationale, élabore la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'école;
- Par précaution, il met en place des mesures d'éviction en attendant **la validation par l'ARS** ;

L'ARS est responsable du recensement et du suivi des personnes contact à risque et arrête la stratégie de dépistage adaptée.